

Conseil Municipal du 13 avril 2023

- . des responsables de Musicadanse sont venus se présenter et exposer le fonctionnement de l'association
- . le PV du conseil municipal du 16 mars a été validé
- . le vote des taux des impôts locaux a été validé notamment pour les résidences secondaires (le conseil municipal a décidé à la majorité de ne pas augmenter les taux)
- . le compte administratif, le compte de gestion 2022 et le budget 2023 ont été validés
- . la convention avec l'Arche de Noé sera signée
- . à la rentrée prochaine, les tarifs de la cantine seront réévalués au prix coûtant suite à une augmentation des énergies et matières 1ère de l'Etat
- . un droit de préemption sera appliqué sur différentes parcelles de terrain
- . l'abonnement à Panneau Pocket sera reconduit pour 2 ans
- . la commission a présenté les demandes de subventions
- . l'adjoint bâtiment a fait le point sur le projet Micro-crèche